

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 26 décembre 2018

fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique départemental de la Martinique

NOR : JUSK1835658A

La Directrice Interrégionale, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique départemental de la Martinique, en date du 7 décembre 2018 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique interrégional et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

| SYNDICAT | MEMBRE(S) TITULAIRE(S) | MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S) |
|----------------------------|---|---|
| UNSa Justice (2 sièges) | Mme LORSOLD ép. LAMARTINIÈRE Rosalie, surveillante brigadière au centre pénitentiaire de Ducos M. LORDELOT Stéphane, premier surveillant au centre pénitentiaire de Ducos | M. GRIFFIT Louis Georges, lieutenant au centre pénitentiaire de Ducos Mme COSSOU Valéry, conseillère pénitentiaire d'insertion et probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Martinique |

| | | |
|------------------|--|--|
| FO (1 siège) | M. VIVARES Jean-François, surveillant brigadier au centre pénitentiaire de Ducos | Mme MEDEUF ép. TIBERINUS Monique, surveillante brigadière au centre pénitentiaire de Ducos |
| CGT (1 siège) | M. DULONDEL David, surveillant au centre pénitentiaire de Ducos | M. MAVOUNGO Marc, surveillant brigadier au Centre pénitentiaire de Ducos |

Article 2

La Directrice Interrégionale, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 26 décembre 2018

La Directrice Interrégionale,
cheffe de la mission des services pénitentiaires
de l'Outre-mer

Muriel GUEGAN

